Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_077-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_077

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures et trente-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2026

Présents : 27
Mme Christine COLAS, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 2
M. Alain BARBÉ a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Pauline PAGEOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_077-DE

3- MARCHE DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ALSH » – LOT 2 - AVENANTS N°1 et N°2

Rapporteur : Mme Hélène REUX

Le chantier du nouvel ALSH sera bientôt hors d'eau hors d'air. Des ajustements ont dû être réalisés par rapport au marché initial du lot 2. Ces évolutions entrainent des prestations supplémentaires dont l'analyse est présentée ci-joint.

Avenant n°1 : Les fondations doivent être ancrées plus profondément en raison de la forte épaisseur de terre végétale constatée sur le chantier, en dehors des points de sondages de la mission géotechnique (G2) réalisée au préalable. Cette modification de profondeur génère une consommation plus importante de gros-béton.

Avenant n°2 : Compte-tenu de la nature du sol constatée lors du chantier, une mission géotechnique complémentaire de type G3 est à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage de l'entreprise de Gros Œuvre.

Par conséquent, il proposé de valider les avenants n°1 et n°2 du lot 2 :

Lots concernées	Montant du marché initial € H.T.	Montant du présent avenant € H.T.	Montant des avenants € H.T.	Nouveau montant du marché € H.T.
2- Gros Œuvre NOBA	270 000.00	Av n°1 - 9 599.28	9 599.28	279 599.28
2- Gros Œuvre NOBA	270 000.00	Av n°2 - 3 300.00	12 899.28	282 899.28

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2025-162 du 18 décembre 2025 attribuant les marchés de travaux pour la construction d'un nouvel ALSH ;

Vu l'avis de la commission conjointe Commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Culture – Communication – Tourisme » du 24 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 du marché de travaux « construction du nouvel ALSH » - lot n°2, d'un montant de 9 599.28 € H.T. (neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-huit centimes hors taxe) ;

APPROUVE l'avenant n°2 du marché de travaux « construction du nouvel ALSH » - lot n°2, d'un montant de 3 300.00 € H.T. (trois mille trois cent euros hors taxe) ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_077-DE

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Pauline PAGEOT